



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Strasbourg, le 28 JAN. 2019

Rectorat  
Division des Personnels  
d'Administration et d'Encadrement

Service des personnels  
d'inspection, de direction,  
d'orientation, d'éducation et de  
surveillance

Affaire suivie par  
Isabelle Schmitt  
Téléphone  
03 88 23 35 11  
Mél.  
ce.drh

@ac-strasbourg.fr  
Référence :  
DPAE 1/1B/Détach pers dir 2019

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

La Rectrice

à

Mesdames les inspectrices d'académie,  
directrices académiques des services de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du  
Haut-Rhin

Monsieur le délégué régional de l'ONISEP

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement public de second degré

Monsieur le directeur de l'EREA

Monsieur le directeur de l'ERPD

Mesdames et messieurs les directeurs de  
CIO

Mesdames et messieurs les chefs de  
service du rectorat

**Objet : détachement dans le corps des personnels de direction pour l'année 2019.**

**Référence : note de service n° 2019-003 du 14 janvier 2019 parue au BO n° 4 du 24 janvier 2019.**

J'attire votre attention sur les modalités de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié au titre de l'année 2019.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants :

être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et le niveau des missions comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié et justifier de dix années de services effectifs à temps plein en catégorie A.

Les conditions de service sont appréciées au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

La plupart des personnels recrutés par détachement se verront confier des fonctions d'adjoint au chef d'établissement (proviseur-adjoint de lycée ou de lycée

professionnel, principal-adjoint de collègue) ou de directeur d'EREA ou d'ERPD s'ils sont titulaires du DDEEAS et s'ils en formulent la demande.

Les affectations sont proposées prioritairement dans les académies déficitaires. Afin d'augmenter les chances d'obtenir satisfaction, les candidats au détachement doivent formuler des vœux portant sur les académies les plus larges possibles.

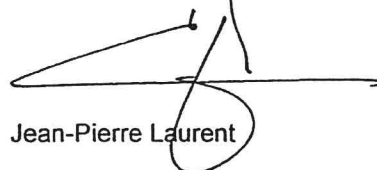
Le dossier de candidature est à demander dans les meilleurs délais au bureau DPAE1 en téléphonant au 03.88.23.35.12 ou 03.88.23.35.11.

Il devra être complété et retourné **pour le 18 février 2019, délai de rigueur** par le candidat au cabinet de la directrice académique des services de l'éducation nationale du département d'affectation accompagné d'une lettre de motivation et de la fiche informatique individuelle de synthèse ou d'un état de services qui sont à demander au bureau gestionnaire du corps d'appartenance.

L'ensemble des dossiers de candidature sera ensuite transmis pour le 12 mars 2019 au bureau DPAE1 par les directrices académiques qui proposeront un avis sur chaque dossier après entretien avec l'intéressé.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire général adjoint,  
Directeur des ressources humaines



Jean-Pierre Laurent